

Activité natation

Madame, Monsieur,

Les séances de piscine auront lieu à la piscine municipale MALLARME :

le lundi après-midi du 31/01/2022 au 28/03/2022

Le départ se fera à **14h35** (si possible) et le retour pour **16h30** à l'école (en fonction des aléas de circulation).

L'enseignement de la natation est un enseignement obligatoire (comme la lecture et les mathématiques). En conséquence, toute demande pour ne pas aller à la piscine devra être justifiée par un certificat médical (en cas de dispense prolongée ou totale) ou un mot de la famille (lors d'une absence **exceptionnelle** pour une raison valable).

1. **Les enfants** devront être équipés :

- d'un sac type sac à dos au nom de l'enfant (étiquette), assez grand pour y loger la serviette
- d'une serviette de bain
- d'un maillot de bain (pas de caleçon)
- d'un bonnet de bain
- ➔ *les lunettes ne sont pas indispensables mais autorisées...*

1. Nous nous en remettons à votre bon sens en ce qui concerne les tenues des enfants les jours de piscine. Toutefois, les vêtements marqués au nom de l'enfant éviteront les échanges et les vêtements perdus .

2. Nous demandons l'assistance de **parents accompagnateurs** pour la piscine. Ces derniers ne dispensent en aucun cas le cours de natation mais servent :

- à l'accompagnement lors du transport en bus
- aux changements dans les vestiaires
- aux allers-retours entre les toilettes et le bord du bassin.

Je soussigné(e) Mme-M.....pourrai accompagner la classe aux dates suivantes.

DATES	DISPONIBLE ¹	Participation confirmée ²	
		OUI	NON
Lundi 31/01/22			
Lundi 07/02/22			
Lundi 28/02/22			
Lundi 07/03/22			
Lundi 14/03/22			
Lundi 21/03/22			
Lundi 28/03/22			

¹ : placer une croix

² : participation confirmée par l'enseignant après globalisation des réponses.

Signature obligatoire :

Cordialement.

Les enseignants